

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2021.041

Séance du 6 mai 2021

Collecte et traitement des consommables informatiques vides ou usagés

Date de la convocation : 29 avril 2021

Date d'affichage : 6 mai 2021

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 18

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°2015-03-20 du Conseil communautaire du 31 mars 2015 portant sur la convention de reprise pour les cartouches d'encre des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;
- Vu la délibération n°2018-05-07, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 17 mai 2018, portant sur le renouvellement de la convention de reprise pour les cartouches d'encre des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la cessation des activités de la société COLLECTORS au profit de la société PRINTERREA ;
- Vu le projet de convention de la société PRINTERREA.
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours en recettes de fonctionnement, sur le chapitre 74 : « dotations, subventions et participations », nature 7478 : « autres organismes », fonction 812 : « ordures ménagères ».

Contexte

Depuis 2015, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc bénéficie, via une convention avec la société COLLECTORS, d'une collecte et d'un traitement gratuits des consommables

informatiques vides ou usagés de type « Jet d'encre » depuis les déchèteries intercommunales de Buc, Bois d'Arcy et l'Ecopoint de Bièvres.

Cette filière n'a pas pu être mise en place sur la mini-déchèterie du Chesnay-Rocquencourt en raison des quantités de stockages autorisés par la réglementation ICPE, ni sur la mini-déchèterie de Vélizy-Villacoublay faute de place.

Aujourd'hui, cette société a cédé ses activités à la société PRINTERREA. Afin d'assurer une continuité de service, la société PRINTERREA propose à Versailles Grand Parc de signer une nouvelle convention pour une durée de cinq ans, renouvelables par tacite reconduction, avec possibilité de résiliation à tout moment après un préavis de 3 mois.

L'ensemble de la filière mise en place par la société PRINTERREA est située sur le territoire français et emploie plus de 50% de travailleurs en situation de handicap. De plus, la société possède sa propre flotte de véhicules, ce qui la rend plus réactive pour effectuer les collectes, et elle est également en capacité de récupérer les cartouches de type « Toner ».

Les modalités de collecte et de traitement des consommables informatiques restent inchangés. La société PRINTERREA met à disposition gratuitement des contenants sur les installations de Versailles Grand Parc et en assure la collecte. Les cartouches d'encre récupérées suivent des filières de valorisation par le recyclage et le réemploi, ou d'élimination par valorisation énergétique sans coût pour la collectivité.

En parallèle, Versailles Grand Parc pourra percevoir une recette de 1000 € pour chaque tonne de cartouches « jet d'encre » récupérées pendant la durée de la convention. A titre d'information, 1.11 tonnes ont été collectées sur les déchèteries en 2020.

Il est à noter que la société PRINTERREA s'engage à verser un montant à l'association « Le Rire Médecin ».

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver les termes de la convention de reprise des consommables informatiques vides et usagés par la société PRINTERREA ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .